Avec l'exportation, maîtrisons notre destin alimentaire !

En 2024, le CNPA (Centre National pour la Promotion des Produits agricoles et alimentaires) a créé le Collectif Export et Souveraineté Alimentaire, qui fédère les principaux acteurs de la filière alimentaire et agro-alimentaire (ANIA, Anivin de France, Chambres d'Agriculture France, CNIPT, CNMCCA, FNSEA, INAPORC, INTERBEV, INTERCEREALES, INTERFEL, La Coopération Agricole, MEDEF) qui représentent 1,3 million emplois directs en France.

Avec le Collectif, nous voulons alerter sur le déclin des capacités exportatrices de la France, qui est passée en quelques années de **la 2eme à la 6eme place des exportateurs mondiaux.**
L'export est vital pour l'équilibre du secteur alimentaire et pour les consommateurs français :

- En ouvrant de nouveaux débouchés, l'export est **une source de revenus essentielle** pour tous les acteurs de la filière en leur permettant de valoriser l'ensemble de leur production, dont les coproduits ;
- En renforçant la compétitivité de nos productions, **il garantit l'accès à des produits de qualité** sur le plan sanitaire et environnemental pour tous les Français ;
- En maintenant nos capacités de production sur notre sol, il joue un rôle décisif **pour la souveraineté alimentaire française et son influence dans le monde.**

En 2024, nous avons lancé une grande campagne d'information et de sensibilisation sur ces enjeux majeurs afin de mobiliser tous les acteurs économiques et institutionnels.

En 2025, alors que la balance commerciale alimentaire continue malheureusement à se dégrader, nous lançons une nouvelle étape de cette campagne en révélant les résultats **d'une étude d'impact économique régionale**, réalisée par le cabinet Asterès, qui met en avant l'importance cruciale de l'export pour l'équilibre de la filière alimentaire et la vitalité économique de nos régions.
Et nous présentons **nos propositions, concrètes**, réalistes et ambitieuses, **pour la relance** des exportations françaises, à commencer par **la nomination d'un délégué interministériel** au Gouvernement pour coordonner les efforts des pouvoirs publics et **la création d'un baromètre annuel** de l'exportation alimentaire pour mesurer les avancées.

Avec l'ambition de défendre un export puissant au service de la filière, des consommateurs et de la souveraineté alimentaire de notre pays.

Yannick Fialip,
président du CNPA

LE COLLECTIF
EXPORT
& SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Quel est l'impact des exportations alimentaires sur la compétitivité de la filière, les consommateurs et globalement sur l'économie française ?

Afin d'objectiver et de comprendre en profondeur les conséquences du déclin de nos performances à l'export, le Collectif Export & Souveraineté alimentaire a confié en 2024 au cabinet Asterès la réalisation d'une étude totalement inédite qui s'appuie sur une base de données recensant 12 146 entreprises et coopératives, à la fois agricoles et agroalimentaires, qui concentrent 53% de l'activité et 60% des exportations de la filière.

ASTERÈS
études, recherche & conseil économique

Synthèse de l'étude d'impact économique

EFFETS VERTUEUX

Hausse des exportations ou maintien des exportations + Marché intérieur en baisse, stable ou dynamique

=

Hausse de la production ou maintien de la production

Stimule l'investissement
Augmente la demande au reste de l'économie
Favorise les économies d'échelle

Gain de compétitivité qui bénéficie au consommateur français comme étranger

EFFETS VICIEUX

Baisse des exportations + Marché intérieur qui ne compense pas la baisse

=

Baisse de la production

Baisse de l'investissement
Réduction des économies d'échelle
Baisse de la demande au reste de l'économie

Risque pour la compétitivité et donc nouvelles pertes de parts de marché en France comme à l'étranger

L'étude montre clairement*

- Une évolution inquiétante des exportations et de la balance commerciale depuis 20 ans, avec des parts de marché en chute sur le marché alimentaire mondial (de 5,7% en 2010 à 4,4% en 2023)
- Un impact économique majeur de l'export pour les entreprises du secteur, avec des bénéficies qui baissent ou augmentent de 11,5% pour une évolution à la hausse ou à la baisse de 10% de l'activité exportée
- Des effets en chaîne majeurs des exportations sur le secteur et sur l'économie nationale : à horizon douze ans, si la filière alimentaire française poursuivait sa baisse des exportations en volume sans pouvoir continuer à augmenter la valorisation de ses produits, cela aboutirait à une perte nette pour l'économie française de 11 milliards € d'activité par an, d'1,6 milliard € de recettes publiques par an et de 33 000 emplois.

A l'opposé, à horizon douze ans, si la filière arrivait à augmenter sa production pour rattraper les parts de marché perdues à l'export depuis 2010 : elle bénéficierait d'un gain de 24 milliards € d'activité supplémentaire par an, de 3,5 milliards € de recettes publiques par an et de plus de 75 000 emplois supplémentaires.

*Données 2023 - étude Astéres

Les exportations agricole et agroalimentaires, un enjeu considérable pour les territoires

A la demande du collectif Export et Souveraineté Alimentaire, le Cabinet Asterès a mené une étude d'impact économique des exportations agricoles et agroalimentaires dans les territoires. Quantifiée à partir des données des douanes, cette analyse à l'échelon régionale démontre l'importance majeure de la filière pour l'activité des territoires et l'équilibre de la filière.

1 Les exportations agricoles et agroalimentaires ont un effet direct considérable.

En 2023, les régions françaises ont en moyenne exporté pour 7,1 Mds€ de produits agricoles et agroalimentaires, ce qui concentre 19% du chiffre d'affaires de la filière et représente 30 300 emplois par région.

Les régions où l'exportation agricole et agroalimentaire est le plus développée sont :

Grand Est 16,9 Mds€
les Hauts de France 15,8 Mds€
Nouvelle Aquitaine 13,6 Mds€.

En part du PIB régional, les régions où l'empreinte est la plus forte sont là aussi le Grand Est et les Hauts de France, avec 9% du PIB régional, puis la Normandie, avec 8%, la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine, avec 7%, et enfin les Pays de la Loire et l'Occitanie, avec 4% (identique à la moyenne nationale).

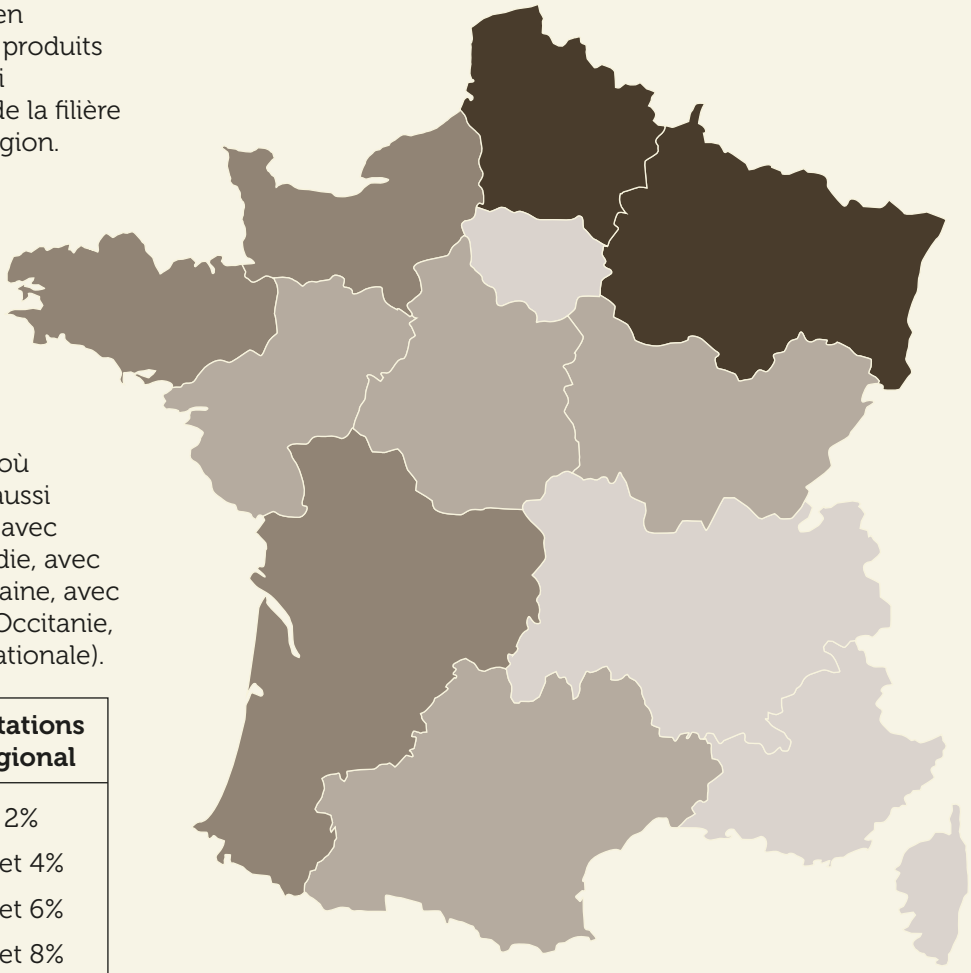

Part des exportations dans le PIB régional

- Moins de 2%
- Entre 2% et 4%
- Entre 4% et 6%
- Entre 6% et 8%
- Plus de 8%

2 Une part clef de l'activité agricole et agroalimentaire

Les régions qui surperforment sont les Hauts-de-France, la Normandie, et le Grand Est, avec des niveaux respectifs à 34%, 32% et 31%. Suivent ensuite la Nouvelle Aquitaine (26%), puis l'Occitanie (24%), et les Pays de la Loire (21%).

Les exportations de la filière pèsent en moyenne 13% dans l'emploi total agricole industriel. L'empreinte de la filière est particulièrement forte dans l'emploi agricole industriel en IDF (16%), dans les Pays de la Loire et

19%

Part régionale moyenne des exportations dans l'activité agricole et agroalimentaire

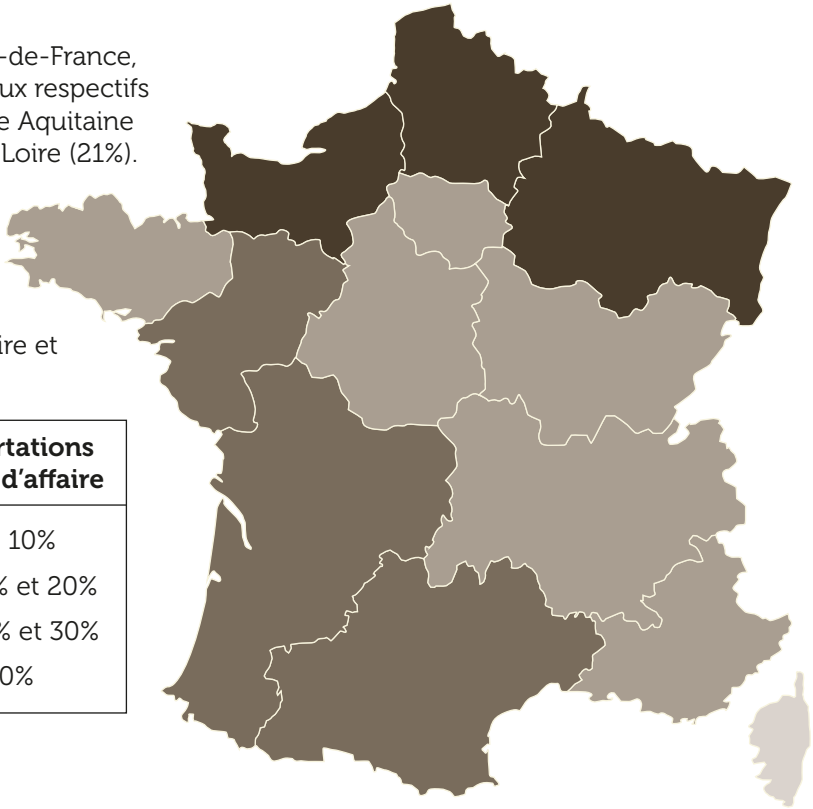

Part des exportations dans le chiffre d'affaire

- Moins de 10%
- Entre 10% et 20%
- Entre 20% et 30%
- Plus de 30%

3 Une filière au cœur des exportations de biens dans l'ensemble des régions

En moyenne, les exportations agricoles et agroalimentaires concentrent 21% des exportations totales de biens.
La plupart du temps, la filière se situe en 1ère (Bretagne, Nouvelle Aquitaine) ou 2e position (Corse, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Occitanie, PACA) parmi l'ensemble des secteurs exportateurs.

Même dans les régions où l'export agricole et agroalimentaire a une empreinte inférieure, la filière se situe parmi les principaux secteurs exportateurs, comme en Auvergne Rhône Alpes (3e), en Centre Val de Loire (3e), en Bourgogne Franche Comté (4e) ou encore en Ile de France (5e).

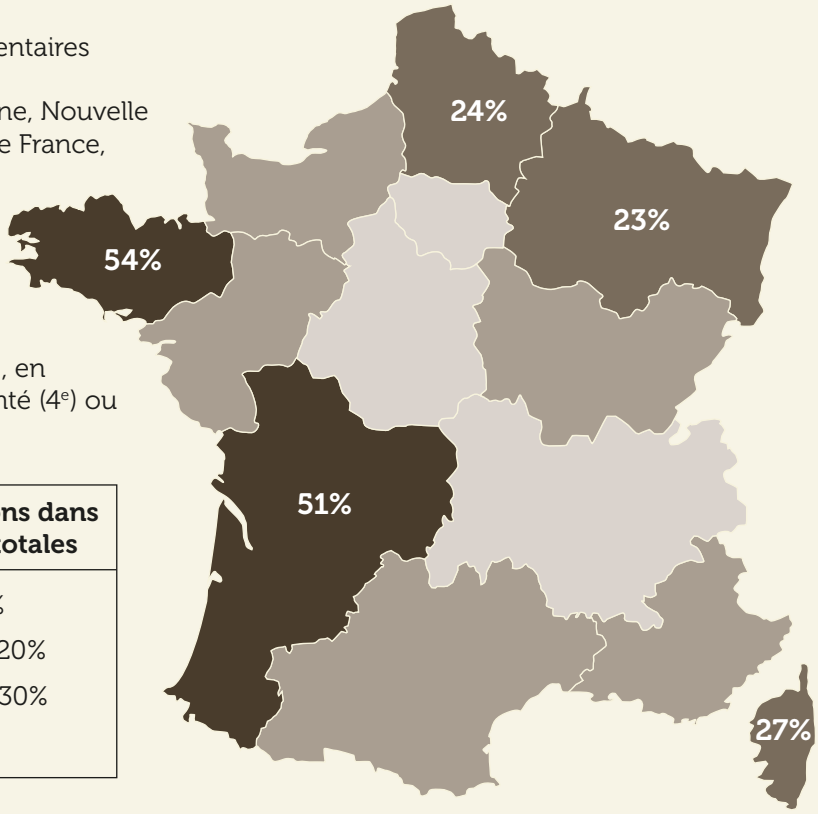

Part des exportations dans les exportations totales

- Moins de 10%
- Entre 10% et 20%
- Entre 20% et 30%
- Plus de 30%

4 Un effet d'entrainement qui double l'impact socioéconomique des exportations

Globalement, les effets d'entrainement doublent l'impact des exportations agricoles et agroalimentaires, avec 7,7 milliards € d'activité et 46 000 emplois engendrés en moyenne par région.
Cet effet d'entrainement ne profite pas majoritairement à la région d'origine de l'exportation mais plutôt à l'ensemble du territoire, avec en moyenne 6,7 milliards € d'activité engendrée dans le reste de la France et 1,0 milliard € engendré dans la région d'origine de l'export.

A titre d'exemple, en PACA, les exportations agricoles et agroalimentaires représentent 8 800 emplois directs pour un effet d'entrainement de 30 200 équivalent-temps-plein sur l'ensemble du territoire national, soit un multiplicateur de 3,7.

1 € d'export
crée 1,1 € d'activité supplémentaire sur l'ensemble du territoire

1 emploi
dans les exportations agricoles et agroalimentaires
crée 0,9 emploi dans le reste de l'économie.

5 Les exportations agricoles et agroalimentaires ont un effet direct considérable.

Exportations régionales par produits ou avec des pays lointains ou avec des pays frontaliers.

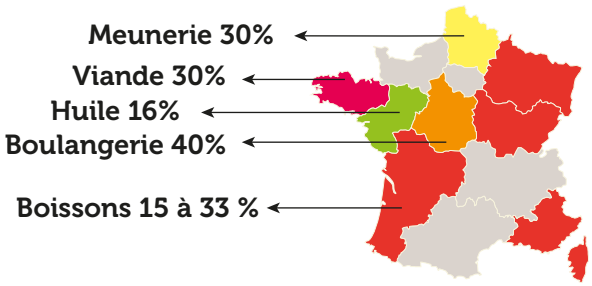

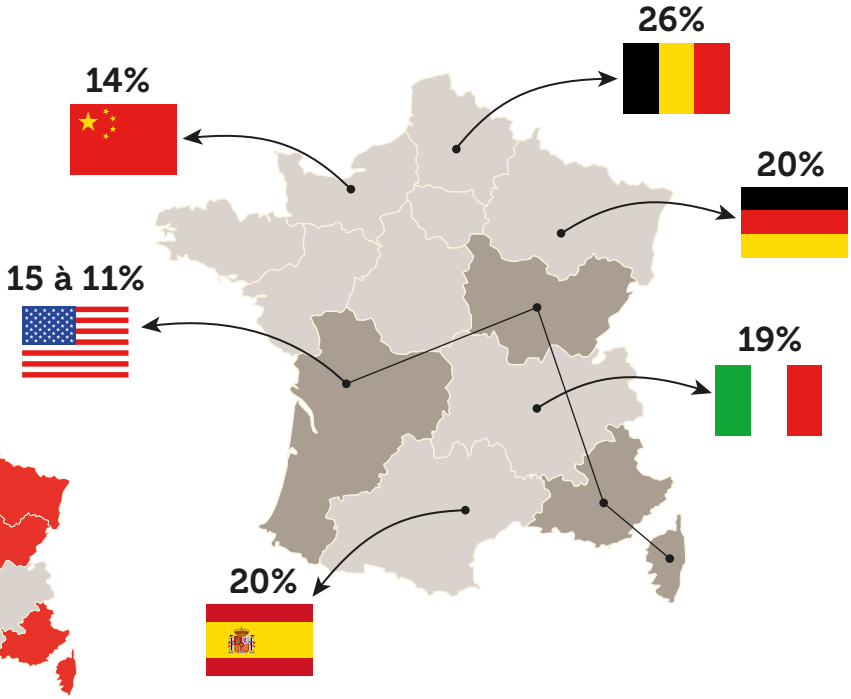

En conclusion :

L'exportation agricole et agroalimentaire constitue un levier considérable de création de valeur dans les territoires, et l'équilibre socio-économique de certaines régions en dépend directement.
Si la montée en gamme a permis ces dernières années de maintenir une dynamique des exports en valeur dans l'ensemble des régions, les volumes exportés étaient en baisse dans la plupart des territoires.

En 2024, la hausse en valeur a cessé d'opérer à l'échelle nationale, avec une stagnation globale.
Pour que l'export reste un levier de dynamisme des économies locales, et par ricochet de l'économie nationale, il est temps d'agir.

NOS PROPOSITIONS POUR RELANCER L'EXPORT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Pour relancer durablement l'exportation alimentaire, le CNPA et le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire présentent aujourd'hui une série de propositions concrètes et réalistes. Les adhérents du Collectif sont à la disposition des pouvoirs publics pour travailler ensemble sur leur mise en œuvre.

Simplifier les procédures et assurer une meilleure coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur

1 Simplifier et homogénéiser les outils et les procédures administratives servant à l'export des produits alimentaires

2 Organiser une réunion annuelle pour sensibiliser les administrations nationales, régionales et départementales à la dimension stratégique de l'export et à l'importance de leur rôle et pour harmoniser les pratiques au niveau national, et entre le niveau national et régional

3 Améliorer la coordination entre les différentes structures publiques et parapubliques dédiées à l'export et les structures agricoles et agroalimentaires pour optimiser l'organisation existante au service de l'export et, une fois par an, définir conjointement les grandes lignes de pilotage stratégique de l'export

4 Réaliser systématiquement une étude d'impact, avant l'introduction d'une nouvelle norme sanitaire ou environnementale, pour déterminer si elle ne va pas entraîner une fermeture d'accès à des marchés ; et, le cas échéant, étudier les possibilités d'accorder des dérogations jusqu'à ce que les filières trouvent des solutions alternatives

Améliorer l'accès aux marchés porteurs et l'accompagnement des entreprises dans les pays-clés

5 Mieux prendre en compte l'importance de l'export alimentaire dans l'exercice de la diplomatie économique en associant des délégations représentatives de l'agriculture et de l'agroalimentaire lors des visites d'Etat.

6 Dans les négociations bilatérales, éviter qu'un pays impose aux productions françaises des contraintes réglementaires non appliquées à d'autres acteurs, et développer les ouvertures de marché dans les pays dont les besoins correspondent aux caractéristiques de la production française

7 Subordonner la coopération en matière agricole (transferts de savoir-faire, de technologies…) à l'ouverture des marchés pour les filières

8 Nommer un délégué interministériel à l'export agricole et agroalimentaire, rattaché au premier Ministre, afin de mieux coordonner et d'optimiser le soutien de l'Etat aux entreprises exportatrices

9 Maintenir une couverture publique minimale à l'export sur les marchés prioritaires et Inciter en parallèle les assureurs et la BPI à améliorer leurs systèmes de couverture pour les entreprises et notamment les PME.

10 Mieux exploiter les ressources publiques ou parapubliques disponibles dans les pays, en renforçant les compétences sur place, afin d'en faire de véritables pôles de facilitation à l'export

11 Rendre accessible facilement et gratuitement aux entreprises exportatrices un premier niveau d'outils et de services (fichiers de contacts, liste des importateurs, bases de données sur le pays et les marchés…)

12 Concentrer les actions de soutien à l'export sur un plus petit nombre de projets, en priorisant les acteurs -quelle que soit leur taille- qui ont de réelles de mener des démarches d'export dans la durée - en renforçant ainsi les moyens accordés à chaque projet

13 Dans le suivi des indicateurs de succès des organismes dédiés à l'export, donner la priorité à ceux qui portent sur les progressions d'activité et de Chiffre d'Affaire par destination

Mieux promouvoir nos productions à l'international

14 Renforcer et maintenir dans la durée la communication de Taste France, mettant en valeur tous les atouts (goût, aspects sanitaires, nutritionnels, et environnementaux ; rapport qualité-prix…) de l'ensemble de la production française

15 Renforcer la visibilité de la marque France sur les salons internationaux en accordant aux exposants qui reprennent la charte graphique de Taste France les avantages, services et conditions offerts par Business France, même s'ils n'exposent pas sur un emplacement unique ; en parallèle, adapter la charte graphique de Taste France pour la rendre plus lisible et plus visible sur les stands

16 Rendre effective la part des subventions publiques dans le financement de la présence des entreprises/interprofessions sur les salons (30%), définie par la mesure « Pavillon France pour tous » du plan Osez l'Export de 2023.

17 Défendre à l'échelle européenne le retour au niveau d'avant la crise ukrainienne des budgets européens à l'exportation (dans le cadre du règlement 11.44), les maintenir dans la durée et simplifier la gestion administrative des dossiers pour les projets d'exportation entrant dans ce cadre

18 En parallèle de ces propositions, le CNPA établira un baromètre annuel de l'export alimentaire, qu'il présentera aux pouvoirs publics et communiquera largement chaque année - ce baromètre permettra d'enrichir la lecture de l'export alimentaire d'éléments stratégiques, complémentaires aux chiffres du commerce extérieur.

Notre démarche : mobiliser les acteurs de la filière, les décideurs et les Français pour soutenir l'export et la souveraineté alimentaire de notre pays

Pour relancer durablement l'exportation alimentaire, le CNPA et le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire présentent aujourd'hui une série de propositions concrètes et réalistes. Les adhérents du Collectif sont à la disposition des pouvoirs publics pour travailler ensemble sur leur mise en œuvre.

Parce que la relance de notre performance à l'export est une nécessité absolue, le CNPA (Centre national pour la promotion des produits agricoles et alimentaires) et ses organisations adhérentes ont créé début 2024 le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire pour s'exprimer d'une seule voix. Ensemble, ils portent une grande démarche de sensibilisation et de mobilisation des pouvoirs publics et des citoyens afin de soutenir et favoriser l'export alimentaire.

Dans cet objectif, le Collectif déploie des prises parole régulières et va à la rencontre des décideurs et des acteurs de l'export, que ce soit au niveau national ou dans les territoires.

Il contribue au débat public en partageant des études de fond sur l'importance majeure de l'exportation alimentaire pour l'économie française et en présentant ses propositions pour la relance de l'export, issue de la réflexion collective de ses adhérents. Il poursuivra son action tout au long de l'année 2025 et prévoit d'organiser à l'automne un grand événement réunissant experts, filières et décideurs autour de l'export et de la souveraineté alimentaire.

A travers sa campagne, le Collectif porte une conviction : la maîtrise de notre destin et de notre souveraineté alimentaires passe par une filière agricole et agroalimentaire forte et compétitive, à l'export et sur notre marché national.

Suivez nos actualités sur Linkedin
et sur https://export-agroagri.fr

CNPA
CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

LES ORGANISATIONS ADHÉRENTES DU CNPA ET DU COLLECTIF EXPORT & SOUVERAINETE ALIMENTAIRE :

Ania – L'alimentation, c'est la vie !
ANIVIN DE FRANCE – Association Nationale Interprofessionnelle
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE
cnipt – Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre
CNMCCA – Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles
fnsea
INAPORC – Les professionnels de la filière porcine française
interbev – Interprofession bétail & viande
Interceréales
Interfel – Interprofession des fruits et légumes frais
La Coopération Agricole
Mouvement des Entreprises de France